

Lundi 13 mars 2017



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 21) — *Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables/The Fiscal Responsibility and Taxpayer Protection Act*

M. FLETCHER

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 204) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 205) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act*

M. FLETCHER

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)*

M. FLETCHER

(N° 212) — *Loi sur les conflits d'intérêts/The Conflict of Interest Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. SWAN

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(97 h 6 min)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* FRIESEN

(N° 3) — *Loi du Manitoba sur les régimes de pension agréés collectifs/The Pooled Registered Pension Plans (Manitoba) Act*

(période des questions orales — 3 min)

Motion de M. le *ministre* CULLEN

(N° 7) — *Loi sur la mise en œuvre de l'Accord commercial du nouveau partenariat de l'Ouest (modification de diverses dispositions législatives)/The New West Partnership Trade Agreement Implementation Act (Various Acts Amended)*

(M. SWAN — 9 min)

Motion de M. le *ministre* FRIESEN

(N^o 8) — *Loi de 2017 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2017*
[M. SELINGER — 25 min]

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* FRIESEN

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières (exécution réciproque)/The Securities Amendment Act (Reciprocal Enforcement)*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*

M^{me} la *ministre* CLARKE

(N^o 5) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg, la Loi sur l'aménagement du territoire et la Loi sur les biens réels (ententes de conformité en matière de normes de construction)/The City of Winnipeg Charter Amendment, Planning Amendment and Real Property Amendment Act (Conforming to Construction Standards Through Agreements)*

M. le *ministre* PEDERSEN

(N^o 6) — *Loi abrogeant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est/The Manitoba East Side Road Authority Repeal Act*

M. le *ministre* FIELDING

(N^o 9) — *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes/The Advocate for Children and Youth Act*
(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* WISHART

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur le Manitoba Institute of Trades and Technology/The Manitoba Institute of Trades and Technology Amendment Act*

M. le *ministre* FIELDING

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur la garde d'enfants (compétences et formation du personnel)/The Community Child Care Standards Amendment Act (Staff Qualifications and Training)*

M. le *ministre* WISHART

(N^o 12) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N^o 13) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N^o 14) — *Loi modifiant la Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière/The Emergency Medical Response and Stretcher Transportation Amendment Act*

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N^o 15) — *Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice/The Department of Justice Amendment Act*

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N^o 16) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales/The Fatality Inquiries Amendment Act*

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N^o 17) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux/The Court Security Amendment Act*

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N^o 18) — *Loi sur la sécurité de la Cité législative/The Legislative Security Act*

M. le *ministre* SCHULER

(N^o 19) — *Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba/The Efficiency Manitoba Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* SCHULER

(N^o 20) — *Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle des corporations de la Couronne/The Crown Corporations Governance and Accountability Act*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* MICKLEFIELD

Que malgré le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, le projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — soit réinscrit pendant la deuxième session de la 41^e législature à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation de la première session de cette même législature.

[M^{me} MARCELINO (Logan) — illimité]

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* GOERTZEN — Financement souple, durable et à long terme en matière de soins de santé

Attendu :

que la santé est le poste budgétaire le plus important pour les provinces et les territoires, lesquels sont responsables de la prestation de services de santé de qualité pour les Canadiens;

que les provinces couvrent plus de 75 % des coûts liés aux soins de santé et que le gouvernement fédéral continue de réduire l'augmentation de son financement;

que l'approche unilatérale du gouvernement fédéral ainsi que son refus d'entreprendre une discussion sur l'importance d'un partenariat durable et à long terme visant le financement des soins de santé devraient préoccuper tous les Manitobains;

que le Manitoba fait face à une situation budgétaire difficile et que la décision prise par le gouvernement fédéral de réduire le financement des soins de santé de plus de un milliard de dollars au cours des dix prochaines années rendra encore plus difficile la fourniture des services aux Manitobains;

que le financement provenant du fédéral est essentiel pour que la province puisse faire face aux coûts grandissants associés aux besoins en matière de soins de santé de sa population croissante et vieillissante,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à réitérer la position exprimée par d'autres gouvernements représentant les intérêts de 90 % de la population du Canada, soit qu'avant de poursuivre les discussions sur le renouvellement de l'entente sur les transferts fédéraux en matière de santé, les premiers ministres provinciaux demandent à celui du gouvernement fédéral de les rencontrer au sujet de la nécessité de prévoir un financement du système des soins de santé qui soit souple, durable et à long terme et, si cette rencontre n'a pas lieu, que toute réduction proposée de ce financement soit reportée à l'exercice 2018-2019.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 17 min]

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. le *ministre* FRIESEN

(N^o 22) — *Loi sur la responsabilisation en matière de réglementation et modifiant la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Act and Amendments to The Statutes and Regulations Act*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITIONS

M. WIEBE — Protection des soins de santé offerts aux aînés et aux familles

5. Attendu :

que la protection des services de soins de santé offerts aux aînés et aux familles constitue une priorité pour les Manitobains et qu'elle devrait aussi l'être pour le premier ministre et le gouvernement provincial;

que le gouvernement provincial a dépensé des centaines de milliers de dollars pour effectuer des études sur les soins de santé et qu'il refuse de les rendre publiques, bien que le premier ministre ait explicitement promis de le faire;

qu'après avoir fait campagne en promettant de protéger les services de première ligne, la première mesure prise par le premier ministre relativement au système de soins de santé a été de fermer la clinique express de Saint-Boniface;

que cette clinique offrait des soins de première ligne indispensables aux aînés et aux familles de Saint-Boniface et de Saint-Vital en plus d'offrir des services de soins de santé bilingues essentiels à la communauté francophone la plus importante et la plus concentrée au Manitoba;

qu'après avoir fermé cette clinique, le premier ministre a ordonné au ministre de la Santé de réduire ses dépenses en capital dans le secteur des soins de santé de plus de un milliard de dollars;

que ces réductions signifient que le gouvernement provincial ne procédera plus à la construction d'un nouvel établissement pour Action cancer malgré les millions de dollars amassés par des groupes privés et les milliers d'heures que des bénévoles ont consacrées à la planification et aux efforts visant à appuyer ce projet important;

que ces réductions visant les services de soins de santé signifient que le gouvernement provincial abandonnera la construction du centre de bien-être pour les aînés dans le secteur de Concordia qui avait pour but de répondre à leurs besoins particuliers et importants en matière de soins de santé;

que ces coupes signifient que le gouvernement provincial n'ira pas de l'avant avec des projets prêts à démarrer pour la construction de foyers de soins personnels dans le sud et le nord-est de Winnipeg ainsi qu'à Lac-du-Bonnet, éliminant ainsi des centaines de places en foyer de soins personnels;

que ces réductions signifient que le gouvernement provincial ne construira pas de clinique communautaire à Saint-Vital et n'ira pas de l'avant avec la construction de cliniques communautaires à The Pas et à Thompson;

que ces compressions manquent de vision dans la mesure où ces projets importants demeureront tout aussi nécessaires partout dans la province et que le coût de ces projets ne fera qu'augmenter,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à demander au gouvernement provincial d'annuler les réductions néfastes visant le système de soins de santé que propose le premier ministre et d'investir de manière significative dans le système public de soins de santé dans le cadre du prochain budget provincial.
